

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **13 février 2018 à 20h**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: Mme Isabelle Paré  
M. Réjean Sauvé  
Mme Aline Nault  
M. Alexandre Zalac  
M. M. Willy Mouzon

Était absent le conseiller: M. Steven Strong-Gallant (absence non motivée)

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

Avant de débiter la séance, Madame la Mairesse souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**ADMINISTRATION**

**15-02-18**

**Ouverture de la séance**

Il est proposé par Mme Aline Nault, appuyé par Mme Isabelle Paré et résolu de procéder à l'ouverture de la séance du mois de février 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16-02-18**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Isabelle Paré, appuyé par Mme Aline Nault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**17-02-18**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2018**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**18-02-18**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2018**

Il est proposé par M. Willy Mouzon, appuyé par Mme Aline Nault et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2018 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Correspondance**

**19-02-18**

**Réception d'une plainte concernant le déneigement**

Résumé est fait, par la mairesse, de la plainte reçue de M. Yvan Boucher concernant son insatisfaction des opérations de déneigement lors de la tempête du 13 janvier dernier;

Il est proposé par M. Willy Mouzon, appuyé par Mme Aline Nault et résolu de répondre à la plainte de M. Yvan Boucher.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Re : Réception d'une lettre de remerciements de l'organisme Monts et Vallons à cheval**

***Lecture est faite, par la mairesse, de la lettre de remerciements.***

**20-02-18**

**Autorisation – demande de carte de crédit d'un montant de 5 000 \$**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 208-11-17 de la séance ordinaire du 28 novembre 2018 autorisant un pouvoir de dépense d'une somme de 5000 \$;

**CONSIDÉRANT** la demande faite auprès de la Caisse populaire Desjardins de Vaudreuil-Soulanges et la réception d'une demande de Visa Desjardins concernant un avis de modification et service connexe carte d'affaires;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu que le conseil municipal autorise le Service de carte Desjardins et approuve la demande de carte de crédit au montant maximum de 5 000\$, au nom de Mme Julie Lemieux, mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**21-02-18**

**Habilité l'inspecteur municipal, en l'absence de la directrice générale, à signer les effets bancaires et à la remplacer à titre de secrétaire d'assemblée**

Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par Mme Aline Nault et résolu de nommer M. Sébastien Nadeau, inspecteur municipal de Très-Saint-Rédempteur, au poste d'assistant secrétaire-trésorier de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et qu'il soit autorisé, en l'absence de la directrice générale, à signer les effets bancaires et à la remplacer à titre de secrétaire d'assemblée. Les signataires autorisés de la municipalité sont donc; Mme Julie Lemieux, M. Alexandre Zalac, Mme Louise Sisle Héroux et M. Sébastien Nadeau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**22-02-18**

**Adoption des changements de taux de rémunération selon les ententes contractuelles**

**CONSIDÉRANT les** recommandations du comité des ressources humaines quant aux conditions de travail des employés;

**CONSIDÉRANT** que ces changements sont incorporés aux contrats de travail de chaque employé;

Il est proposé par Mme Aline Nault, appuyée par Mme Isabelle Paré et résolu d'accepter l'actualisation des taux de rémunération pour chaque employé selon le contrat de travail entériné avec la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**23-02-18**

**Re : Dépôt procès-verbal de correction - Programmation de travaux pour la TECQ 2014-2018**

Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu que la directrice générale dépose aux membres du conseil municipal un procès-verbal de correction soit de remplacer la résolution 04-01-18 de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 par la résolution 23-02-18 afin d'y ajouter un paragraphe.

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ATTENDU QUE** la municipalité ne possède pas de système d'aqueduc, de réseau d'égout ou d'usine de traitement des eaux usées;

**ATTENDU QUE** la municipalité entend effectuer les travaux afin de procéder à l'installation d'un réservoir en fibre de verre (borne sèche);

**ATTENDU QUE** lesdits travaux d'un montant de 64 026.98 \$ sont admissibles au programme faisant partie de la priorité 1;

**EN CONSÉQUENCE,**

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**FINANCES**

**Dépôt des intérêts pécuniaires des élus**

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, procède au dépôt des formulaires concernant les intérêts pécuniaires des élus.

**Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence**

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

**24-02-18**

**Comptes à payer**

Il est proposé par M. Willy Mouzon, appuyé par Mme Aline Nault et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **186 135,62 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1800001 à C1800061	<b>156 354,76 \$</b>
Paiement AccèsD (L) L1800001 à L1800018	<b>16 540,32 \$</b>
Chèques de salaires nos D1800001 à D1800022	<b>13 240,54 \$</b>

**GRAND TOTAL** **186 135,62 \$**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**25-02-18**

**Cotisation annuelle ADMQ**

Renouvellement cotisation annuelle de l'Association des Directeurs municipaux du Québec, formulaire d'inscription.

Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par Mme Aline Nault et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque de 798,00 \$ toutes taxes en sus, libellé à l'ordre de l'ADMQ, en paiement de l'adhésion annuelle pour Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale. Que cette dépense soit prélevée à même le poste budgétaire «COTISATION ABONNEMENT» (02-130-00-494).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**26-02-18**

**Cotisation annuelle COMBEC**

Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyée par M. Alexandre Zalac et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder au renouvellement de la cotisation annuelle de l'inspecteur municipal à la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEC) et à émettre un chèque au montant de 375.00 \$ toutes taxes en sus en paiement de l'adhésion annuelle 2018. Que cette dépense soit prélevée à même le poste budgétaire «URBANISME - COTISATION PROF» (02-610-00-494).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**27-02-18**

**Congrès annuel ADMQ – Inscription**

Les membres du conseil ayant voté, il est proposé par Mme Aline Nault, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **524.00 \$** taxes en sus, libellé à l'Association des directeurs municipaux du Québec et constituant le paiement de l'inscription de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale au congrès annuel de l'ADMQ qui aura lieu à Québec les 13, 14 et 15 juin 2018. Que cette dépense soit prélevée à même le poste budgétaire «FRAIS REPRÉS, DÉPLACEMENTS PERSONNELS» (02-130-00-310).

Que la municipalité rembourse les dépenses, frais d'hébergement et autres frais inhérents sous présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**28-02-18**

**Renouvellement d'entente – Datt (système d'alarme)**

Il est proposé par Mme Isabelle Paré, appuyé par M. Réjean Sauvé et résolu :

**QUE** la municipalité renouvelle le contrat de surveillance à une centrale par la compagnie faisant affaire sous le nom de Services Technologiques DATT pour une durée de douze (12) mois et qu'un montant de 200,00 \$ toutes taxes en sus soit versé pour l'année 2018. Que cette dépense soit prélevée à même le poste budgétaire «SOUTIEN TECH INFORMATIQUE» (02-130-00-414).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**29-02-18**

**Lettre d'appui au projet Sentiers Monts et Vallons**

Il est proposé par M. Willy Mouzon, appuyé par M. Réjean Sauvé et résolu :

**QUE** le conseil municipal de Très-Saint-Rédempteur appuie le projet de «Sentiers Monts et Vallons» afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **GESTION DU TERRITOIRE**

### **Avis de motion**

La conseillère Mme Isabelle Paré donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption le Règlement 212-2016-1 modifiant le Règlement numéro 2012-2016 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles

*Projet du Règlement est présenté et déposé par la conseillère Mme Isabelle Paré.*

### **1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 212-2016-1 modifiant le Règlement numéro 2012-2016 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles**

## **PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

### **1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 212-2016-1 CONCERNANT LA GARDE DE POULES ET L'INTERDICTION D'ÉLEVAGE DE VOLAILLES EN ZONES RÉSIDENIELLES**

Règlement modifiant le Règlement 212-2016 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles

- ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 212-2016 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles;
- ATTENDU QUE** un «avis de motion» pour la présentation du présent projet de règlement a été donné lors de la séance régulière du 13 février 2018;
- ATTENDU QU'** en vertu de la Loi sur les compétences municipales L.R.Q. chapitre C-45.1, le conseil possède certains pouvoirs pour adopter des règlements notamment dans les domaines relatifs aux nuisances, la sécurité et la salubrité, ainsi qu'au bien-être général;
- ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur juge approprié de modifier le Règlement 212-2016;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Mme Isabelle Paré  
Appuyé par Mme Aline Nault**

### **Et résolu**

Que le premier projet de règlement numéro 212-2016-1 soit adopté, et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la loi, comme suit:

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

L'article 3 du Règlement 212-2016 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zones résidentielles est modifié par l'ajout à la suite du deuxième alinéa, de l'alinéa suivant :

«Cependant, la garde de poules en zones résidentielles est permise pour le reste de l'année, soit du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, si le poulailler **est isolé contre le froid et pourvu d'une lampe chauffante grillagée**».

### **ARTICLE 3**

Le paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 17 du Règlement 212-2016 est abrogé.

~~«1<sup>o</sup> Toute personne désirant garder des poules sur son terrain doit demander un certificat d'autorisation annuel pour la garde de poules, dont le coût est fixé à 25 \$, et ce, auprès de l'inspecteur municipal.»~~

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le Conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur au cours de la séance ordinaire du .....

\_\_\_\_\_  
Julie Lemieux, mairesse

\_\_\_\_\_  
Louise Sisle-Héroux, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*Avis de motion : 13 février 2018*

*Présentation du 1<sup>er</sup> projet de Règlement : 13 février 2018*

*Adoption du projet de règlement le .....*

*Avis public affiché le .....*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**30-02-18**

#### **Bell – Demande de consentement municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** Bell a présenté une *Demande de consentement municipal* datée du 12 février 2018 concernant la pose de nouveau poteau et prolongement d'un nouveau toron par Bell Canada localisé au (122 des Frênes et 254 des Mélèzes) à Très-Saint-Rédempteur.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Aline Nault et résolu :

**QUE** le conseil autorise Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, à compléter, approuver les documents transmis par Bell et à signer lesdits documents se rapportant à la *Demande de consentement municipal* datée du 12 février 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**31-02-18**

#### **Appel d'offres sur invitation – Fauchage des rues et des sentiers (2018)**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité entame le processus d'appel d'offres sur invitation afin d'effectuer les travaux de fauchage aux abords des routes (latéral) sur une longueur d'environ 13 km et le fauchage des sentiers «L'envolée de castor» et «Le ravage» ainsi qu'autour des barrières sur une longueur approximative de 2 km, à raison de deux coupes au cours de l'été, soit à la fin du mois de juin et août, et ce, pour la saison estivale 2018.

Il est proposé par M. Réjean Sauvé, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de trois entrepreneurs afin d'effectuer les travaux de fauchage des abords de rues et des sentiers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**32-02-18**

#### **Demande de creusage des fossés de la rue Principale (route 325) - Ministère des Transports du Québec**

**CONSIDÉRANT** la responsabilité du ministère des Transports du Québec concernant le drainage adéquat de la chaussée sur la voie de circulation 325 (route Principale);

**CONSIDÉRANT** la vitesse élevée des véhicules sur la route 325 (rue Principale), la sinuosité, le dénivelé ainsi que le court temps de réaction lors d'intempéries rendant l'état de la chaussée dangereux pour la conduite d'un véhicule automobile et augmentant le risque évident de dérapage;

**CONSIDÉRANT** le débit de circulation qui est à la hausse, notamment due aux camions lourds et l'achalandage par les citoyens Ontariens;

**CONSIDÉRANT QUE** les accotements sont étroits, non asphaltés et que les fossés sont très profonds par endroit;

**CONSIDÉRANT QUE** certains tronçons de fossés sur la route 325 (direction est ou ouest) sont problématiques de façon récurrente;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a souvent entrave à la voie de circulation puisque les fossés ne fournissent pas à drainer adéquatement l'eau et que celle-ci passe par-dessus la route et s'y accumule dangereusement;

**CONSIDÉRANT** le débordement et l'amoncellement d'eau sur la chaussée à quatre (4) endroits spécifiques, particulièrement au printemps et en hiver, le tout augmentant le risque d'accident mortel;

**CONSIDÉRANT** qu'un accident est survenu un soir du printemps passé occasionné par le débordement des fossés sur la route 325 ;

Il est proposé par Mme Aline Nault, appuyé par M. Willy Mouzon et résolu :

**QUE** la municipalité adresse une demande au ministère des Transports à l'effet de revoir l'efficacité des fossés de part et d'autre de la rue Principale (route 325), particulièrement en effectuant le creusage et le profilage de ceux-ci aux endroits problématiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Points d'information**

1. Licence de chien obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une facture complémentaire suivra le compte de taxation annuelle 2018.
2. Rappel taxation annuelle : Date d'envoi : **25 janvier 2018** (1<sup>er</sup> versement : **26 février 2018** ; 2<sup>e</sup> versement : **29 mai 2018** et 3<sup>e</sup> versement : **1<sup>er</sup> août 2018**).
3. Invitation aux citoyens de Très-Saint-Rédempteur dans le cadre d'une activité «*Café Rencontre*» le dimanche 18 février 2018 à 9 h 00 au Centre socioculturel.
4. Souper de bénévoles le 23 février 2018.

#### **Période de questions**

Madame la mairesse déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

**33-02-18**

#### **Levée de l'assemblée**

Suite à la période de questions, il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Isabelle Paré et résolu de lever la séance à 20 h 55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 55.

---

Julie Lemieux, mairesse

---

Louise Sisle Héroux, directrice  
générale et secrétaire-trésorière

